

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 28 JUILLET 2020**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 juillet 2020.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20200728/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20200728/access.html>

Le 28 juillet 2020, à 15h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La société 3A Conseil, représentée par Monsieur Marc de SALINELLES Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment

- travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Réorganisation du travail des équipes de l'OP3FT dans le contexte de la Covid-19,
 - Recherche d'une solution amiable avec la société STG Interactive,
 - Arrêté des Comptes annuels 2019,
 - Arrêté du Rapport d'activité 2019,
 - Développement d'OP3FT China,
 - Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Le Président rappelle que la convocation pour la présente réunion, portant sur l'arrêté des Comptes annuels et du Rapport d'activité, a été envoyée conformément aux dispositions de l'Article 10 des Statuts de l'OP3FT, et constate que tous les administrateurs sont présents par visioconférence, les restrictions des déplacements liées à la Covid-19 n'ayant pu permettre leur présence physique.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

RÉORGANISATION DU TRAVAIL DES ÉQUIPES DE L'OP3FT DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Dans le contexte de la réorganisation du travail des équipes de l'OP3FT liée à la Covid-19 et de la poursuite de l'étape 3 du déconfinement, le Conseil d'administration décide de lancer une consultation interne en vue de préparer le retour progressif à une activité présentielle à l'OP3FT.

La consultation prendra la forme d'un questionnaire qui sera envoyé à l'ensemble des collaborateurs de l'OP3FT, complété par des entretiens individuels, dans le but de recueillir le retour d'expérience des équipes sur la période de télétravail généralisé à l'OP3FT, ainsi que leurs propositions et aspirations pour l'avenir.

Le Conseil d'administration décide de confier à Monsieur Jérôme DELACROIX la conduite de cette consultation.

RECHERCHE D'UNE SOLUTION AMIABLE AVEC LA SOCIÉTÉ STG INTERACTIVE

Pour la décision suivante, Messieurs Amaury GRIMBERT et Alexis TAMAS ne prennent pas part au vote auquel ils sont indirectement intéressés en leur qualité de dirigeants de la société STG Interactive.

Dans le prolongement de sa décision du 15 mai 2020 de désigner Monsieur Alain MARTEL, en sa qualité d'Administrateur de l'OP3FT, pour rechercher une solution amiable avec la société STG Interactive, Monsieur Alain MARTEL indique que ses discussions avec Monsieur Edouard GRIMBERT, Administrateur de la société STG Interactive, ont permis de définir les termes d'un accord possible entre l'OP3FT et la société STG Interactive.

Le Conseil d'administration décide d'approuver les termes négociés et de confier à Monsieur Alain MARTEL la finalisation de l'accord sous la forme d'un accord transactionnel, qui sera ensuite signé par Monsieur Amaury GRIMBERT en sa qualité de Président de l'OP3FT.

ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS 2019

Le Président présente les Comptes annuels de l'année 2019 et les faits importants de l'année.

L'OP3FT a établi des comptes qui comprennent un bilan et un compte de résultat pour son huitième exercice débutant le 1er janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019.

En application de l'Article 20 des Statuts de l'OP3FT, « L'OP3FT peut recevoir de la part de tiers, appelés Donateurs, des dons manuels issus de la générosité publique, tels que des équipements informatiques, sommes d'argent ou valeurs mobilières. Le Conseil d'administration peut décider de ne pas affecter, en totalité ou en partie, ces dons manuels à la dotation. Ils pourront dès lors constituer des ressources supplémentaires pour le financement de la mission d'intérêt général de l'OP3FT. »

L'OP3FT n'a pas reçu de dons manuels issus de la générosité publique au cours de l'année 2019.

Les Comptes annuels 2019 de l'OP3FT se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 954 679 euros
- Revenus de la dotation : 1 800 000 euros
- Dons manuels : 0 euros
- Résultat de l'exercice : - 1 256 276 euros

Le Conseil d'administration prend acte qu'en dépit de la perte réalisée sur l'exercice, les fonds propres de l'OP3FT sont toujours positifs.

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter les Comptes annuels 2019 de l'OP3FT.

Après leur approbation par le Conseil d'administration, les Comptes annuels 2019 seront publiés sur

le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

ARRÊTÉ DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Le Président présente le projet de Rapport d'activité 2019 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide d'arrêter le Rapport d'activité 2019 de l'OP3FT.

Après son approbation par le Conseil d'administration, le Rapport d'activité 2019 sera publié sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Le Conseil d'administration prend acte de l'adhésion d'OP3FT China à l'Internet Society of China à compter du mois de juillet 2020. Il prend acte également qu'OP3FT China a assisté à la *China Internet Conference 2020* organisée en ligne par l'Internet Society of China, du 23 au 25 juillet 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864